

Bénédicte CLEMENCIN, coprésidente de l'APAER

Pascal MUCKENHIRN, coprésident de l'APAER,

Association des Parents Adoptant en Russie

Email : president@apaer.org

Hélène MARQUIE DUBIE, présidente de Cœur Adoption

Email : contact@coeuradoption.org

Olivier CORBINEAU, président de Demisenya Mali

Association des familles adoptives d'enfants du Mali

Email : president@demisenya.org

Paris, le 29 mai 2012

Monsieur Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères
37 quai d'Orsay, Paris 7^{ème}

Madame Christiane Taubira, Garde des Sceaux, ministre de la Justice
13 place Vendôme, Paris 1^{er}

Madame Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé
14 avenue Duquesne, Paris 7^{ème}

Madame Dominique Bertinotti, ministre déléguée à la Famille
14 avenue Duquesne, Paris 7^{ème}

Monsieur Manuel Valls, ministre de l'intérieur
Place Beauvau, Paris 8^{ème}

Objet : recours hiérarchique contre la mise en place du dossier unique par l'Agence Française de l'Adoption

Messieurs les Ministres, Mesdames les Ministres, Madame la Ministre déléguée,

L'Agence Française de l'Adoption a mis en place le dossier unique à compter du 2 avril 2012 : c'est une nouvelle épreuve pour tous les candidats à l'adoption internationale. Cette mesure réduit encore davantage les possibilités d'action et d'espoir alors même que le contexte se dégrade (réduction de moitié du nombre d'adoptions entre 2010 et 2011), et elle fait peser sur chaque postulant le risque de devoir reprendre à zéro un projet en cas de fermeture ou de modification des conditions d'adoption d'un pays AFA. Or le risque est réel, comme l'ont montré les actualités du Vietnam et du Mali en 2011 : comment accepter que des familles accompagnées

par l'opérateur public se retrouvent dans la situation désespérée que certaines ont vécu lors de la fermeture du Cambodge en 2009, d'Haïti en 2010, de la Côte d'Ivoire, de l'Ukraine et du Sénégal en 2011 ?

D'autre part, cette décision nous semble hautement contestable au regard du strict respect des principes de neutralité et d'égalité de traitement auxquels est soumise l'Agence Française de l'Adoption :

- l'obligation pour les candidats de choisir un seul pays leur impose un choix d'opportunité et peut mettre l'AFA en situation de peser par ses conseils sur les choix familiaux ;
- l'AFA se met en situation, en cas de fermeture d'un pays, de ne pouvoir accompagner jusqu'au bout des candidats qu'elle a acceptés, alors que les candidats ayant choisi un pays qui ne se ferme pas peuvent poursuivre leur projet.

Par ailleurs, si cette décision a bien été prise par le Conseil d'administration de l'agence suite aux recommandations d'un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale des affaires étrangères de février 2011, elle n'a pas fait l'objet de la concertation avec les associations familiales que l'AFA elle-même semblait souhaiter si l'on en croit la réaction publiée sur son site en mars 2011. En outre, cet arbitrage intervient à la suite d'une série d'orientations décisives prises par différents acteurs institutionnels (Affaires étrangères, Famille, Justice) sans consulter les associations représentatives des familles, qui jouent pourtant un rôle essentiel d'information et de relais dans le monde de l'adoption : devons-nous en conclure que nous n'avons pas notre place dans la concertation sur les orientations en matière d'adoption ?

Enfin, il ne nous apparaît pas que cette décision améliore le suivi et l'accompagnement des familles et économise les moyens de l'AFA : en effet, l'inscription de postulants sur une liste n'implique pas des moyens considérables, sinon l'information des familles et la mise à jour périodique des espaces internet. Il nous semble que l'essentiel de l'accompagnement de l'AFA est réalisé en phase d'apparement et non en phase de candidature.

Nous demandons par voie de recours hiérarchique le retrait de la décision de mise en place du dossier unique par l'Agence Française de l'Adoption. Nous demandons en outre le lancement d'une réflexion associant les associations représentatives des familles sur le fonctionnement de l'Agence Française de l'Adoption. Nous souhaitons enfin le lancement d'une réflexion sur le dispositif français de l'adoption internationale associant les associations représentatives des familles.

Espérant que notre recours verra une issue favorable, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Ministres, Mesdames les Ministres, Madame la Ministre déléguée, l'expression de notre haute considération.

Bénédicte CLEMENCIN, coprésidente de l'APAER

Pascal MUCKENHIRN, coprésident de l'APAER

Hélène MARQUIE DUBIE, présidente de Cœur Adoption

Olivier CORBINEAU, président de Demisenya Mali

Créée en 2002, l'**APAER** est une association loi 1901 qui rassemble 500 familles adhérentes. Elle a pour objectif d'aider les adoptants et les candidats à l'adoption en Russie, et de défendre leurs intérêts ainsi que ceux de leurs enfants, en organisant notamment conférences, réunions d'informations et Noëls russes. Notre rôle consiste aussi à maintenir un dialogue constructif avec les autorités russes et françaises compétentes dans le domaine de l'adoption.

Notre site : www.apaer.org

Cœur Adoption a été créée en 2007 à l'initiative de parents adoptants. Elle a pour but de mettre à disposition de tous une information complète et gratuite sur les processus d'adoption en France et dans les pays d'origine (ce qui est réalisé au travers du Wiki de l'adoption, 1300 pages d'informations régulièrement mises à jour et fréquentées par un million de visiteurs). Nous défendons l'idée que les parents adoptants sont d'autant plus à même de s'inscrire de façon éthique dans un processus d'adoption qu'ils sont informés et accompagnés, considérés comme des adultes responsables. Nous avons réalisé en 2008 un rapport sur l'état de l'adoption en France, rapport que nous sommes en train de réactualiser grâce à une enquête lancée nationalement. Tous ces documents sont en accès libre sur notre site www.coeuradoption.org

Fondée en 2000, l'association des familles adoptives d'enfants du Mali, dite **Demisenya Mali**, a pour objet la défense des intérêts des enfants maliens adoptés et de leur famille, l'infor-

mation des candidats à l'adoption au Mali et la conduite d'opérations d'aide et de soutien financier et matériel aux structures et organismes maliens s'occupant de l'enfance délaissée, soit en direct, soit par l'intermédiaire d'organisations humanitaires ou d'échanges. L'association se tient en dehors de toutes considérations ethniques, politiques, religieuses et philosophiques.

Notre site : www.demisenya.org

Destinataires :

Monsieur Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères
37 quai d'Orsay, Paris 7^{ème}

Madame Christiane Taubira, Garde des Sceaux, ministre de la Justice
13 place Vendôme, Paris 1^{er}

Madame Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé
14 avenue Duquesne, Paris 7^{ème}

Madame Dominique Bertinotti, ministre déléguée à la Famille
14 avenue Duquesne, Paris 7^{ème}

Monsieur Manuel Valls, ministre de l'Intérieur
Place Beauvau, Paris 8^{ème}

Copies :

Monsieur Thierry Frayssé, ambassadeur chargé de l'adoption internationale, Service de l'adoption internationale, 57, boulevard des Invalides, 75700 Paris SP 07

Monsieur François Saint-Paul, directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, 11, rue de la Maison Blanche - 44036 Nantes

Madame Sabine Fourcade, directrice générale de la cohésion sociale, 11, pl des 5-Martyrs-du-Lycée- Buffon, 75014 Paris

Monsieur Eric Maîtreperrière, chef du service des affaires européennes et internationales, 13, place Vendôme 75001 Paris

Monsieur Laurent Vallée, directeur des affaires civiles et du sceau, 5, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris

Monsieur Eric Jalon, directeur général des collectivités locales, 2, place des Saussaies, 75008 Paris